

COLLECTIF PRECARITE

Conseil d'administration 21/09/2012

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à remercier Mr le Président de nous donner la possibilité d'intervenir en séance.

Nous souhaitons vous faire un bref historique du collectif précarité de Lyon1.

Ce collectif est issu d'une démarche intersyndicale sur le sujet qui a commencé en 2005.

Ce collectif regroupe des organisations syndicales de Lyon 1, des personnels titulaires et non titulaires, syndiqués ou non syndiqués, dont certains sont représentants du personnel au comité technique (CT) ou à la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT).

Ce collectif porte en premier lieu la revendication d'un plan de titularisation de tous les personnels contractuels exerçant une mission pérenne à l'université quels que soient la nature et le financement de leurs contrats.

En guise de mesures transitoires, il revendique la sécurisation et l'amélioration immédiate de la situation des personnels contractuels.

Dans ce cadre, le collectif a demandé entre autres le respect des droits des contractuels, le passage d'une convention entre l'université et les Assedic, le passage des contrats de 10 mois à 12 mois, le passage des CDD en CDI et le rapprochement de la situation des contractuels sur celle des titulaires (rémunération, reclassement, évolution de carrière, primes).

Le collectif précarité a pris connaissance du courrier rédigé par Mr le Recteur de l'académie de Lyon demandant à ce que la délibération n°2011-272 du 13 décembre 2011 sur la politique en faveur des personnels contractuels, soit retirée et remplacée par une nouvelle délibération.

Nous souhaitons, aujourd'hui, témoigner sur ce que signifie, la signature d'un CDI, dans le même temps pour un agent et pour l'établissement.

Pour l'agent :

- Le sentiment d'une reconnaissance, d'une valorisation pour le travail accompli par la légalisation de son appartenance à un établissement.
- La sécurité de l'emploi. Il n'y a plus d'angoisse à chaque fin de contrat de voir celui-ci non renouvelé avec la peur du lendemain.
- Un salaire plus intéressant (primes comprises), un avancement dans la carrière (il faut souligner que jusqu'à présent, les contractuels étaient embauchés au 1^{er} échelon et n'avaient pas la possibilité d'en changer, fussent-ils depuis 6 ans à l'université)
- L'accès au crédit, dans une période économique difficile, ne serait-ce que pour l'achat d'un bien de consommation nécessaire à la vie quotidienne
- Un meilleur accès au logement
- Pouvoir envisager des projets de vie (fonder un foyer, envisager des études pour ses enfants...)
- La possibilité de changer de poste via une mutation interne.

Pour l'établissement et les services :

- La pérennisation des compétences de l'agent. N'oublions pas qu'il faut justifier de 3 années de présence dans l'établissement pour la signature d'un CDI.
- Un surplus de motivation, d'engagement et de fiabilité dans l'accomplissement de ses missions de la part de l'agent.
- La disparition du turn-over des emplois occupés et stabilisation des services.

Nous sommes bien d'accord que la signature d'un CDI est l'étape intermédiaire en attendant un plan de titularisation, et, il nous paraît inhumain qu'un établissement à vocation sociale cantonne son personnel dans la précarité.

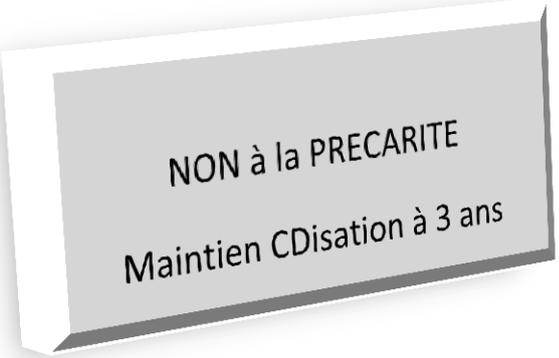
C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de ne pas prendre de décision définitive aujourd'hui.

Il nous paraît important qu'un travail de réflexion soit mené entre le CT, la CRH et la gouvernance.

Cette politique représente de réelles avancées pour les contractuels ainsi que pour l'établissement. Elle ne saurait être maintenant ou prochainement remise en cause.

Nous vous remercions de votre attention.

Le collectif précarité et les syndicats de Lyon I (CGT, SUD, CFDT, FO, SNPTES-UNSA, SNESup-FSU.....)



NON à la PRECARITE
Maintien CDisation à 3 ans



CONTRACTUELS MOBILISES